



PSE fermeture RYO

Communication des Organisations Syndicales
auprès des salariés

Point suite à la 7ème réunion de
négociation du 7 janvier 2020

Mobilité interne

Initial	Final
Ecart de forfait 75% pendant 2 ans	Ecart de forfait 75% pendant 3 ans
Prime de mobilité 33 000 €	Prime de mobilité 40 000 € (+20%)
Frais d'agence 1000 €	Frais d'agence et/ou de notaire 1500€
Enfant étudiant : rien	Prise en charge du loyer pendant 1 an
Indemnité d'éloignement pour le personnel posté plafonnée à 50 km	Déplafonnement sans limite
Indemnité de transport pour tout le personnel de RYO → CHO : rien	15€/jour pendant 2 ans

Mobilité externe

Initial	Final
Congé de reclassement rémunéré à 65 %	Congé de reclassement rémunéré à 90 % du net
Formation 4000€/8000€	Formation 10 000€ (+ 150%)
Création / Reprise d'entreprise 15 000€ + 6000€ par création d'emploi	Création / Reprise d'entreprise 20 000€ (+30%) + 6000€ par création d'emploi + 15 000€ de prêt à 0,75 %
Prime supra légal : 25 000€	Prime supra légal : 40 000€ (+60%)
Congé de reclassement 12 mois	Congé de reclassement : 12 mois, 15 mois formation et 18 mois à partir de 50 ans et situation de handicap

Mobilité externe

Initial	Final
Indemnité compensatrice de salaire : 200€ pendant 18 mois	Indemnité compensatrice de salaire : 400€ pendant 3 ans
Valorisation de l'âge : ≥20 <30 ans 2 mois de salaire ≥30 <40 ans 4 mois de salaire ≥40 <50 ans 6 mois de salaire Au-delà 50 ans 8 mois de salaire	Valorisation de l'âge : ≥20 <30 ans 2 mois de salaire ≥30 <40 ans 4 mois de salaire ≥40 <50 ans 6 mois de salaire Au-delà 50 ans 8 mois de salaire
Valorisation de l'ancienneté : rien	Valorisation de l'ancienneté : 500 € par année d'ancienneté

Mesures d'âge

Initial	Final
Concerné les départs à taux plein au plus tard le 01/01/2025	Concerné les départs à taux plein au plus tard le 01/01/2026
Malus AGIRC/ARRCO de 10%	Malus AGIRC/ARRCO de 10% pris en charge
	Mise en place d'un salaire plancher de 1700 € brut
	Aide au rachat de 2 trimestres à hauteur de 75%
	A l'arrêt de la production possibilité d'entrer en dispense d'activité
	Calcul de l'IFC basé sur le meilleur forfait des 5 dernières années

Préjudice suite à autres PSE

Initial	Final
Rien	1 PSE 10 000€ 2 PSE 15 000€ 3 et plus 25 000€

Indemnité Conventiennelle + 40000,00€ + 2 à 8 mois par palier d'Age + 500,00€ par année d'Ancienneté

AGENT

SALAIRE 26 000,00 € Brut Annuel
<=> TH + Prime Ancienneté 11,97 € /Heure

EXEMPLE BRUT

ANCIENNETE

		5	10	15	20	25	30	35
AGE	25	49 583,33 €						
	35	53 916,67 €	59 666,67 €	65 840,61 €				
	45	58 250,00 €	64 000,00 €	70 173,95 €	77 332,28 €	84 490,61 €		
	55	62 583,33 €	68 333,33 €	74 507,28 €	81 665,61 €	88 823,95 €	95 982,28 €	105 719,20 €

Indemnité Conventiennelle + 40000,00€ + 2 à 8 mois par palier d'Age + 500,00€ par année d'Ancienneté

COLLABORATEUR

SALAIRE 34 000,00 € Brut Annuel

EXEMPLE BRUT

ANCIENNETE

		5	10	15	20	25	30	35
AGE	25	51 916,67 €						
	35	57 583,33 €	64 333,33 €	71 083,33 €				
	45	63 250,00 €	70 000,00 €	76 750,00 €	83 500,00 €	90 250,00 €		
	55	68 916,67 €	75 666,67 €	82 416,67 €	89 166,67 €	95 916,67 €	102 666,67 €	109 416,67 €

Indemnité Conventiennelle + 40000,00€ + 2 à 8 mois par palier d'Age + 500,00€ par année d'Ancienneté

CADRE

SALAIRE 44 000,00 € Brut Annuel

EXEMPLE BRUT

ANCIENNETE

		5	10	15	20	25	30	35
AGE	25	55 510,21 €						
	35	64 632,86 €	73 083,36 €	80 197,30 €				
	45	75 214,93 €	85 130,88 €	92 898,58 €	99 333,39 €	104 884,39 €		
	55	89 666,67 €	102 008,30 €	109 978,13 €	116 095,10 €	121 164,30 €	125 583,42 €	129 571,48 €

Prochaine Etape

Consultation des salariés de RYO

Le lundi 13 janvier 2020 de 10h à 15h30 en
salle 1

Page Facebook :



Intersyndicale LA Roche Michelin

Uniquement info sur les synthèses après
la journée de négociation

Merci de votre attention

QUESTIONS / REPONSES

